



Compte rendu de la séance du jeudi 13 juin 2019

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, Rachel BOSSWINGEL, François JACQUOT, Céline KLEIN, Sylvie NATIVEL, Yannick PANDIN, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents :

Excusés :

Procuration : David FINK par Guillaume VIRON

Secrétaire(s) de la séance : Guillaume VIRON

Ordre du jour:

1. présentation et approbation de l'avant projet sommaire- foyer communal
2. avenant - maîtrise d'oeuvre - foyer communal
3. proposition d'achat d'un terrain agricole - ZC parcelle 57
4. DM BP commune et eau
5. location du club-house
6. nomination d'un coordonateur communal pour les opérations de recensement de la population
7. agrément d'un permissionnaire - lots de chasse 2 et 3
8. travaux au presbytère de Dannemarie
9. travaux au presbytère de Ballersdorf
10. travaux - mur de soutènement de l'église
11. projets photovoltaïques citoyens dans le Pays du Sundgau
12. déclaration d'intention d'aliéner
 1. rue de Carspach
13. Divers

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 26 avril 2019 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE - FOYER COMMUNAL (2019 06 01)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Eric KRUMMENACHER, architecte en charge du projet pour la présentation de l'avant-projet sommaire.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter la surface de la salle de réception d'environ 40 m²
- de demander un comparatif entre différents modes de chauffage (granulés / gaz).

ACHAT D'UN TERRAIN AGRICOLE - SECTION ZC PARCELLE 57 (2019 06 02)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une intention de vente d'un terrain agricole situé section ZC.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Il s'agit d'une parcelle d'une surface de 802 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions, décide :

- d'acquérir le terrain section ZC n° 57 pour un montant de 40 € / are soit 320.80 € sous réserve que l'exploitant du terrain ne soit pas intéressé.

DECISION MODIFICATIVE 1 - BP COMMUNE (2019 06 03)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante au BP 2019 :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	348963.17	
002	Résultat de fonctionnement reporté		348963.17
TOTAL :		348963.17	348963.17
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1328 (041)	Autres subventions d'équip. non transf.	-5717.69	
2313 - 11	Constructions	100000.00	
2315 - 12	Installat°, matériel et outillage techni	88736.27	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5717.69	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		188736.27
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		313980.73
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		-313980.73
TOTAL :		188736.27	188736.27
TOTAL :		537699.44	537699.44

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la décision modificative.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 (2019 06 04)

Suite aux décisions modificatives approuvées, il y a lieu de modifier l'affectation du résultat 2018 :

Budget principal M14

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget principal M14, à savoir :

- Excédent reporté	492 690.73 €
- Excédent de l'exercice	184 654.26 €
- TOTAL	677 344,99 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

1 - en report à nouveau au compte R002 "résultat de fonctionnement reporté" pour le montant de 363 364,26€



2 - au compte 021 "virement de la section de fonctionnement" à hauteur de 313 980.73 €.

LOCATION DU CLUB-HOUSE (2019_06_05)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jean BUEB, 1er adjoint ;

Celui-ci expose : les responsables du club de pétanque de Retzwiller sont intéressés par le club house ainsi que le terrain stabilisé. Cela permettrait de proposer une activité dans le village et éviter que les locaux ne soient inoccupés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de louer le club house et le terrain stabilisé au club de pétanque pour une durée d'un an reconductible à compter du 1er juillet 2019 ;
- de demander un loyer annuel d'un montant de 200 (deux cents) euros,
- de préciser que les charges courantes seront à la charge de l'association locataire.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LES OPERATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION (2019_06_06)

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population aura lieu à Ballersdorf du 16 janvier au 15 février 2020.

Aussi il y a lieu de désigner un coordonnateur communal pour assurer le bon déroulement des opérations et le suivi de la collecte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Fanny CHEVROTON, coordonnateur communal des opérations de recensement 2020.

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition, à l'unanimité des membres présents et représentés.

AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE (2019_06_07)

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Franck VIAL, locataire des lots de chasse n°2 et 3 pour la période 2015-2024, sollicite l'agrément d'un nouveau permissionnaire :

- M. Fabien SCHLIENGER domicilié 1 impasse des Roseaux à 68720 HOCHSTATT

Ce dernier a transmis la déclaration de candidature et fourni les pièces nécessaires pour la demande d'agrément.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord quant à l'agrément du permissionnaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

VU le cahier des charges des chasses communales,

VU la convention de gré à gré du 25/10/2014,

VU la demande de M. Franck VIAL en date du 24/04/2019,

VU les déclarations de M. Fabien SCHLIENGER,

- Donne son agrément à M. Fabien SCHLIENGER en qualité de permissionnaire des lots de chasse n°2 et 3.
- Habilité M. Le Maire pour la signature de l'attestation d'agrément.



TRAVAUX AU PRESBYTERE DE DANNEMARIE (2019 06 08)

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du presbytère de Dannemarie. En effet la commune de Dannemarie a sollicité l'ensemble des communes dans lesquelles le curé officie. Un nouveau curé est attendu à la rentrée et le presbytère de Dannemarie montre des signes de vétusté. Le montant total des travaux est estimé à 53 660 € TTC. Un prorata en fonction du nombre d'habitants des communes a été calculé. Pour Ballersdorf la participation calculée s'élève à 7 817,09 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre et une abstention décide de participer aux frais de rénovation du presbytère de Dannemarie selon les conditions suivantes :

- l'ensemble des communes de la communauté de paroisses Saint Pierre les viaducs doivent participer,
- le conseil de Fabrique de Ballersdorf doit participer pour moitié à la dépense prévue pour la commune de Ballersdorf,
- le paiement interviendra sur présentation des factures finales et sera calculé sur le montant Hors Taxes.

TRAVAUX AU PRESBYTERE DE BALLERSDORF (2019 06 09)

Monsieur le Maire présente les devis demandés par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Ballersdorf concernant le remplacement de 5 paires de volets du presbytère.

Il sollicite l'aide financière de la commune pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de ne pas répondre favorablement à la demande et précise que toute rénovation devra être incluse dans un programme de réaménagement de l'ensemble du bâtiment pour une nouvelle destination.

TRAVAUX - MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'EGLISE

Monsieur le Maire a réceptionné un devis pour la réfection totale du mur d'enceinte de l'église, 1 rue de la Brigade Alsace Lorraine. D'autres offres ont été demandées.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (2019 06 10)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente suivant :

- Vente d'un terrain appartenant à MM. Georges et Jean-François WALTER, surface 18 ares, rue de Carspach au profit de M. Ludovic HARTMANN et Mme Emilie DOPPLER.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.



DEMANDE DE RALLONGEMENT DU MUR - AIRE DE JEUX (2019_06_11)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de Madame Sabine DIFFORT concernant le mur anti-bruit édifié le long de la clôture jouxant sa propriété. Elle souhaite que celui-ci soit continué jusqu'à l'avant de la propriété. En contre-partie, elle s'engage verbalement à cesser ses réclamations mais restera vigilante sur le respect des horaires d'ouverture et de fermeture de l'aire de jeux.

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à sa demande, estimant que la commune a fait le nécessaire pour préserver son intimité. Le montant des travaux serait équivalent à l'ensemble de l'installation actuelle.

Les membres du conseil municipal, chargés de la fermeture de l'aire de jeux seront rendus attentifs au respect des horaires.

DIVERS

- Présentation - projets photovoltaïques citoyens dans le Pays du Sundgau - par Monsieur le Maire.

- Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a octroyé une subvention de 250 000 € pour le foyer communal.

- Madame Rachel BOSSWINGEL évoque les problèmes de stationnement à l'entrée de la rue de Carspach.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits